



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Centre psycho-social et
d'accompagnement scolaires



Subvention pour ménage à faible revenu - Année scolaire 2017/2018

www.cpas.lu

Chers parents,

Afin de bénéficier de la subvention pour ménage à faible revenu, veuillez retirer le formulaire de demande (questionnaire jaune) à partir de **juillet 2017** au Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (S.P.A.S.) de votre lycée.



La demande pour l'obtention de la subvention pour ménages à faible revenu est à **refaire chaque année**.

La subvention se compose :

- **d'une 1^{ère} tranche pour l'achat de livres scolaires.** Celle-ci sera virée :
 - en **septembre** pour les élèves qui ont déjà bénéficié d'un subside pour l'année scolaire 2016/2017,
 - en **octobre** pour les élèves qui ont eu un ajournement, un travail de vacances ou un travail de révision,
 - en **novembre/décembre** pour les nouveaux demandeurs de la subvention.
- **d'une 2^e tranche** qui sera virée en **avril 2018**.

Le questionnaire qui est à retirer au Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SPAS) de votre lycée dans les meilleurs délais, est obligatoirement à remettre au SPAS pour le **15 octobre 2017 au plus tard**. **Aucune demande ne pourra être acceptée après ce délai !**

Bénéficiaires :

Peuvent bénéficier de la subvention pour ménage à faible revenu les élèves fréquentant **l'enseignement secondaire et secondaire technique à temps plein** (p.ex. les élèves qui suivent un apprentissage chez un patron ne sont pas concernés) et qui vivent dans un ménage dont le **revenu mensuel (moyenne des 3 derniers mois avant la demande)** ne dépasse pas un certain montant :

Exemple :

- famille monoparentale avec 1 enfant à charge et un revenu mensuel net inférieur à 2.429 €
- couple avec 1 enfant à charge et un revenu mensuel net inférieur à 3.340€
- couple avec 2 enfants à charge et un revenu mensuel net inférieur à 3.947€
-

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser au S.P.A.S. de votre lycée



23 31 40 – 222 Martine Aach